

DOSSIER DE PRESSE

Jeudi 14 avril 2016

Maisons fleuries : les habitants et la collectivité participent à l'embellissement de la Ville !



CONTACT PRESSE

CABINET / COMMUNICATION

HÔTEL DE VILLE ET
D'AGGLOMERATION
CS 26004
29107 QUIMPER CEDEX

TÉL. 02 98 98 89 71
Ou 02.98.98.88.99

cabinet@quimper.bzh

PLUS D'INFOS

www.quimper.bzh



VilledesQuimper



@VilledesQuimper

Maisons fleuries : les habitants et la collectivité participent à l'embellissement de la Ville !

Il y a quelques semaines, la ville de Quimper a vu son label 4 fleurs confirmé, grâce notamment à la diversité végétales de ses jardins. Il récompense une démarche globale de valorisation par le végétal, les actions de promotion et d'animation auprès du public ainsi qu'une gestion respectueuse de l'environnement.

A travers le concours communal des maisons fleuries que la ville de Quimper organise chaque année, il s'agit de valoriser et récompenser les actions menées par les particuliers en faveur de l'embellissement et du fleurissement de notre cadre de vie.

EDITION 2016 : Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au vendredi 27 mai

Les concours communaux sont coordonnés à l'échelle départementale par Finistère Tourisme, l'agence de développement touristique mandatée par le Conseil départemental du Finistère, dans le cadre de la campagne « Fleurir le Finistère ». Cette édition s'inscrit à nouveau dans l'objectif d'embellir le cadre de vie des habitants et plus largement des visiteurs, dans le plus grand respect des spécificités des paysages et du patrimoine de la région, et des bonnes pratiques environnementales.

Le calendrier

Deux jurys communaux procéderont début juin à la visite des jardins. Chaque jury est composé d'un élu, d'un membre de la Société d'Horticulture de Quimper, d'un membre de l'association Les Mains Vertes, et d'un technicien de la direction des Espaces Verts de la ville de Quimper. La remise des prix se déroulera début **octobre**.

Inscription

Gratuit et ouvert à tous.

Inscription auprès de la Direction des Espaces Verts au 02 98 98 88 87 ou par mail espaces.verts@quimper.bzh

Une participation par catégorie

Les habitants s'inscrivent dans les catégories suivantes :

- **1^{ère} catégorie.** Etablissements accueillant la clientèle touristique (hôtels, restaurants, locations saisonnières labellisées ou classées, campings privés, équipements touristiques, commerces et services...).
- **2^{ème} catégorie.** Maisons avec jardin très visible de la rue.
- **3^{ème} catégorie.** Balcons, terrasses, fenêtres, petits jardins (de moins de 100 m²), très visibles de la rue.
- **4^{ème} catégorie.** Espaces le long de la voie publique (talus, murs...), espaces collectifs (Îlots dans lotissements, lavoirs, fontaines..).
- **5^{ème} catégorie.** Maisons de retraite, cliniques, centres hospitaliers "impliquant les résidents", écoles, centres de loisirs fleuris par les enfants.
- **6^{ème} catégorie.** Exploitations agricoles en activité (l'ensemble : maison, accès à l'exploitation et bâtiments d'exploitation).
- **7^{ème} catégorie.** Jardins familiaux (inscription individuelle).
- **8^{ème} catégorie.** Jardins familiaux collectifs.
- **9^{ème} catégorie.** Jardin naturel.

- **10^{ème} catégorie.** Jardin artistique.
- **11^{ème} catégorie.** Jardin de collection.
- **12^{ème} catégorie.** Jardin potager fleuri.

Les critères d'appréciation

Le jury communal cherchera à apprécier les efforts d'embellissement du cadre de vie des particuliers inscrits en tenant compte de la date de passage et des conditions climatiques.

Les jurys ne sont pas autorisés à pénétrer dans les propriétés, mais jugent ce qui est visible de la voie publique, **sauf pour les catégories 5 à 12.**

Le fleurissement est un élément essentiel d'appréciation, toutefois la note privilégiera la qualité plutôt que la quantité. Elle tiendra compte des critères suivants :

- **Composition et associations végétales.** Harmonie d'ensemble, choix varié de végétaux et de plantes adaptées aux spécificités du Finistère, recherche d'originalité dans les compositions, bonne intégration dans l'environnement.
- **Couleurs et formes.** Equilibre et harmonie dans les couleurs, volumes et surfaces.
- **Pérennité des compositions.** Recherche de l'intérêt décoratif toute l'année, harmonie entre arbres, arbustes, plantes vivaces et fleurs annuelles.
- **Etat d'entretien et mise en valeur du patrimoine.** Allées, pelouses, végétaux, haies, clôtures, murets, mobilier de jardin, pots, jardinières...
- **Mise en place de techniques alternatives.** Gestion raisonnées de l'eau et des produits chimiques.